



Communiqué de presse

Vendredi 8 novembre 2024

Nouvel épisode de perturbation du fonctionnement des institutions : réaction de la Ville de Grenoble

Pour la troisième fois, les membres du collectif «Touche pas à ma place» opposés aux travaux de rénovation de l'avenue Jeanne d'Arc (et désormais à de nombreux autres projets d'embellissement de la ville) ont perturbé le bon déroulement du fonctionnement des institutions locales. Ce vendredi 8 novembre, plusieurs personnes ont manifesté devant le siège de Grenoble-Alpes Métropole et empêché les agent-es, élu-es et usager-es d'y entrer. Devant des méthodes inacceptables de pression, d'invectives et d'intimidations sur les agent-es et les élu-es, plusieurs élu-es grenoblois-es ont décidé de quitter temporairement l'hémicycle métropolitain pour marquer leur plus totale désapprobation. La Ville de Grenoble appelle au respect des biens, des personnes et des institutions et indique que ces pressions exercées sur des élu-es et agent-es sont inacceptables.

La Ville rappelle que, lors la manifestation devant l'Hôtel de Ville lors du Conseil municipal du lundi 30 septembre dernier, les manifestant-es ont tenté de forcer le dispositif de sécurité de la police municipale et empilé des barrières de chantier contre les portes et parois vitrées alors que plusieurs manifestant-es frappaient bruyamment sur les vitres avec leurs mains et divers objets. En bloquant les accès, les manifestant-es ont empêché les usager-es d'accéder aux services publics de l'Hôtel de Ville et perturbé son bon fonctionnement.

Après avoir tenté de perturber un stand d'information de la Métropole présentant le projet de Chronovélo Berriat sur le marché Europole, le même collectif a ensuite décidé de faire irruption à l'atelier de projet autour du stationnement qui se tenait à la Maison de la vie Associative et Citoyenne le 5 novembre 2024. Les personnes ont volontairement interrompu la réunion afin d'imposer leur point de vue aux citoyens et citoyennes présentes. L'objet de cet atelier était justement de permettre à des citoyen-nes tiré-es au sort de réfléchir sereinement à cette problématique et à produire des préconisations pour l'action publique. Ces « militant-es » ont ensuite mis en ligne des vidéos montrant des agent-es publics dans l'exercice de leur fonction sans qu'elles et ils n'aient donné leur accord.

La Ville de Grenoble rappelle que le projet Jeanne d'Arc tout comme les autres projets désormais ciblés par le collectif ont fait l'objet d'un dialogue public approfondi.

Le projet de rénovation de l'avenue Jeanne d'Arc a fait l'objet de plusieurs années de concertation, réunions publiques où des ajustements ont été effectués afin de coller au mieux aux attentes de tous les habitant-es, commerçant-es et usager-es de l'avenue tout en permettant de rénover cet espace, de sécuriser les cycles et les piétons, et de végétaliser l'avenue.

Ledit collectif, initialement composé d'habitant-es et de commerçant-es du quartier Jeanne d'Arc a par ailleurs été reçu par Isabelle Peters, Première Adjointe au Secteur 5 et aux Quartiers populaires, et Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics pour échanger à nouveau sur ce projet de rénovation et d'embellissement.

La Ville de Grenoble refuse toute pression de la part de ce collectif. Elle envisage de signaler les faits de violence aux autorités compétentes.

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités, rappelle : « *Le projet de rénovation de l'avenue Jeanne d'Arc prévoit de maintenir le double sens de circulation motorisée avec les bus à double sens et d'élargir les trottoirs en reprenant l'espace public dans son intégralité. Les arbres existants seront quasiment tous conservés, sauf ceux dont les diagnostics sanitaires sont trop dégradés. Tous les arbres remarquables, comme les imposants platanes au niveau du chemin de la Madeleine seront non seulement préservés mais le projet viendra améliorer leurs conditions d'existence. Surtout, 95 nouveaux arbres seront plantés pour assurer un couvert végétal le plus continu possible.*

Suite à une demande forte des habitant-es et des usager-es, la sécurisation des cycles sera assurée par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée implantée le long du trottoir Est.

70% du stationnement sera supprimé, un ordre de grandeur comparable à tous les grands réaménagements de rue à Grenoble depuis 20 ans, que ce soit sur l'avenue Jaurès, les Grands Boulevards, le boulevard Jean Pain, la rue Gueymard, ou plus récemment le cours Berriat (partie Est) ou l'avenue Berthelot. Plus d'une cinquantaine de places seront conservées sur Jeanne d'Arc. En plus de ce stationnement, le nombre de places réservées aux PMR passera de 1 à 4 et le nombre d'aires de livraison pour les commerces avec une utilisation de 20 minutes pour leur clientèle sera plus que doublée.

Un travail fin en lien avec les commerçant-es a été effectué pour caler cette offre de stationnement minute qui répondra davantage aux besoins de la clientèle que des places de stationnement stationnées par des voitures ventouse. L'offre de stationnement vélo passera elle de 35 à 120 arceaux.

La proposition des opposant-es au projet consiste à planter moins d'arbres et surtout à ne rien faire pour sécuriser les cyclistes. Cette posture va à l'encontre de notre responsabilité d'adapter la ville au changement climatique et assurer la sécurité de toutes et tous.

Surtout on note que l'opposition concerne désormais de nombreux projets portés par la ville et la Métropole pour rénover, végétaliser et embellir notre ville. C'est une opposition de principe de quelques personnes, bien accompagnées par une partie de l'opposition municipale. Je rappelle que les projets contestés par ces personnes sont pourtant au cœur de notre programme municipal et que les priorités politiques qui sont les nôtres sur le climat, l'apaisement des espaces publics, la plantation d'arbres, le développement du vélo et de la marche ont été largement approuvées par les Grenoblois-es en 2014 et en 2020. »